POLITIQUE FAMILIALE OU POLITIQUE NATALISTE : UN ENJEU DE TAILLE POUR LES FEMMES

CELINE LE BOURDAIS
Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Urbanisation

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

RESUME

La famille suscite, depuis quelques années, un regain d'intérêt. Elle est devenue un des sujets privilégiés de la recherche scientifique et des médias québécois, et elle marque de plus en plus le discours politique. Depuis plusieurs années, le gouvernement québécois promet l'élaboration d'une *politique familiale*. A la fin de l'année 1987, il annonçait la création d'un Conseil de la famille; dans la même foulée, il présentait en 1988 un budget destiné à mieux aider les familles, suivi d'un Enoncé de politiques sur les services de garde. Si l'intervention de l'Etat répond aux demandes maintes fois exprimées par les divers groupes de femmes et associations familiales, certaines des mesures mises de l'avant dans les discussions entourant le développement de cette politique, telles le recours au temps partiel et l'extension des congés de maternité, sont susceptibles de faire reculer les femmes sur le terrain glissant de l'emploi où elles se trouvent si elles ne s'accompagnent pas d'une politique énergique d'égalité en emploi. Dans ce sens, la *politique familiale* pourrait bien passer à côté de son objectif avoué d'aide aux familles existantes et, pis encore, contribuer à l'appauvrissement d'un nombre grandissant de femmes et d'enfants.

Après avoir été pour un temps reléguée aux oubliettes, la famille attire à nouveau l'attention. Comme en témoignent les nombreuses publications qui ont vu le jour au cours des dernières années[1] la *famille* «a vu affluer . . . vers elle jeunes chercheurs et scientifiques patentés» et elle se pose dorénavant comme véritable objet d'analyse scientifique (Kellerhals & Roussel, 1987, p. 15). Parallèlement à cette montée d'intérêt dans les milieux de la recherche, la *famille* est devenue un des sujets privilégiés des médias québécois et elle marque de plus en plus le discours politique.

Depuis plusieurs années en effet, Québec promet l'élaboration d'une politique familiale. En décembre 1987, suite au long processus de consultation amorcé au début des années 80[2], un projet de loi était déposé à l'Assemblée nationale en vue de créer un Conseil de la famille et, par la même occasion, le gouvernement décrétait qu'il faudrait désormais «penser famille» (Québec, 1987a, p. 7). Dans la même foulée, le gouvernement provincial présentait au printemps

Beaucoup des idées présentées dans cet article ont pris forme au cours des discussions menées par le Groupe de réflexion et d'intervention sur les politiques sociales (GRIPS). Renée Dandurand, Lyse Frenette — instigatrice du groupe — et Marianne Kempeneers, en particulier, ont joué un rôle important dans le développement de ces idées; je leur exprime ici ma gratitude. Je tiens également à remercier Agnès Pitrou pour ses remarques judicieuses sur une version préliminaire du texte. Les demandes de tirés à part doivent être adressées à Céline Le Bourdais, INRS-Urbanisation, 3465, rue Durocher, Montréal, PQ H2X 2C6.

1988 un budget destiné à «mieux aider les familles» (Québec, 1988a). Il diffusait à l'automne suivant un *Enoncé de politiques sur les services de garde à l'enfance* visant «à mieux soutenir les parents québécois» et devant former le «volet majeur de sa politique familiale» (Québec, 1988b).

Les divers groupes de femmes et associations familiales qui réclament depuis longtemps l'intervention de l'Etat dans de nombreux domaines — services de garde, congés parentaux, fiscalité — touchant à la vie des familles et le développement d'une réelle politique familiale peuvent donc se réjouir de l'intérêt que suscite à nouveau la famille et de l'annonce d'intervention de l'Etat québécois en cette matière. Confrontées à la double journée de travail, les femmes d'aujourd'hui qui demeurent encore majoritairement responsables de l'ensemble des tâches domestiques s'avèrent surchargées. Toute intervention visant à rendre plus conciliables les mondes de la famille et du marché du travail, bref leur permettant de mener de front leurs rôles de mère et de travailleuse tout en leur laissant le temps de souffler un peu, ne peut donc être que bienvenue.

Si les mérites d'une telle approche peuvent paraître évidents, certaines des mesures mises de l'avant lors des discussions entourant l'élaboration d'une politique familiale recèlent de nombreux pièges pour les femmes dans leur progression vers l'autonomie et l'indépendance financière. Le temps partiel, les congés prolongés de maternité — avec ou sans solde — auxquels on fait sans cesse appel pour régler les problèmes de double charge sont susceptibles de faire reculer les femmes sur le terrain déjà glissant de l'emploi où elles se trouvent. Dans ce sens, la *politique familiale* telle qu'annoncée à grand renfort de publicité par l'Etat québécois risque de passer à côté de son objectif principal d'aide aux familles existantes. Pis encore, compte tenu de la proportion sans cesse croissante de femmes qui se retrouvent responsables de ménages ou de familles, les effets à moyen terme de cette politique pourraient bien être l'appauvrissement — plutôt que le soutien — d'un nombre grandissant de femmes et d'enfants.

Ces effets pervers tiennent en partie aux objectifs implicites et parfois contradictoires que poursuit la politique familiale. La toile de fond des années 80 est, au Québec comme ailleurs au Canada et dans les pays industrialisés, dominée par la crise fiscale de l'Etat, par un processus de diversification des familles, et par un mouvement aigu de dénatalité; ce n'est donc pas simple hasard si la politique familiale, dont le but avoué est de soutenir les familles, cherche en même temps à accroître les responsabilités de ces dernières et à susciter une reprise de la natalité. La première partie de l'article rend compte de cette évolution.

La section suivante s'attèle à caractériser la situation des femmes en emploi, toujours marquée sous le signe de la précarité. En effet, malgré leur entrée massive sur le marché du travail, les femmes continuent à se retrouver cantonnées dans un nombre limité d'emplois, à recevoir des revenus largement inférieurs à ceux des hommes, et à enregistrer de nombreuses interruptions de travail. Toute mesure susceptible de les marginaliser à nouveau sur le marché du travail ne pourrait donc que les faire reculer dans leur quête d'égalité en emploi. Ce sont de ces effets que traite la partie suivante de l'article qui analyse les implications possibles de certaines mesures mises de l'avant dans le cadre de la politique familiale, dont le recours au travail à temps partiel et l'extension des congés de maternité[3].

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

Enfin, la dernière partie suggère quelques avenues à explorer afin de développer une véritable politique familiale qui s'accorde cette fois avec le droit des femmes à l'égalité tant en emploi que dans la famille. Plus généralement, c'est à une redéfinition des rôles entre les hommes et les femmes que sont conviés les différents intervenants et à la mise en place simultanée d'une politique familiale et d'une politique visant l'égalité de statut entre les sexes; en cela nos conclusions rejoignent celles qu'émettait le Comité chargé de la consultation sur la politique familiale dans son rapport *Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois* déposé en avril 1986.

LE CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE

La mise au rancart de la famille comme objet d'analyse dans les milieux scientifiques au cours des années 60 et 70 est à relier à la conception de la famille dans les courants théoriques dominants. Absente de la tradition marxiste qui ne s'intéressait qu'aux rapports de classe définis au niveau de la production marchande, la conception de la famille suppose dans l'approche fonctionnaliste une division particulière du travail entre les sexes. Reconnue comme forme d'organisation par excellence, la famille nucléaire opposerait d'un côté, la fonction de pourvoyeur de l'homme, de l'autre, les fonctions de reproduction et d'entretien domestique exécutées par la femme au sein de l'unité domestique (Vandelac, Belisle, Gauthier, & Pinard, 1985). Dans cette perspective, les hommes et les femmes occuperaient deux univers de travail distincts: l'un, public et justifiant une analyse approfondie, l'autre, dont «les caractéristiques principales sont . . . vie domestique, intimité, "privé" . . .» (Sgritta, 1987, p. 273) et dont l'étude est dès lors moins centrale.

L'entrée massive des femmes — et surtout des mères avec de jeunes enfants — sur le marché du travail à partir des années 70 a remis en question cette conception de la famille basée sur un fractionnement immuable des rôles entre conjoints. Au même moment, plusieurs travaux féministes s'attachaient à montrer que la famille n'est pas seulement l'endroit où s'expriment la tendresse et l'affection, mais qu'elle constitue également un lieu de pouvoirs et de luttes quant à l'appropriation, par exemple, des biens produits et accumulés (Hartmann, 1981). Enfin, les transformations majeures et rapides qui ont modifié le visage des familles ont rendu problématique la primauté accordée à la famille nucléaire. L'instabilité croissante des unions jointe à une nuptialité déclinante ont rendu presque typiques des situations familiales jusque là considérées marginales: familles monoparentales, familles reconstituées, personnes vivant seules ont ainsi progressivement acquis une légitimité sociale et scientifique, ouvrant du coup un champ nouveau de recherches présentant «une tonalité d'urgence» (Kellerhals & Roussel, 1987, p. 16).

L'émergence de ces nouveaux types de familles a entraîné l'apparition de nouveaux besoins pour lesquels l'aide de l'Etat est de plus en plus sollicitée. Nombreux sont les travaux (Beaudoin, Hamel, & Le Bourdais, 1987; Saint-Jean, 1987), par exemple, qui ont souligné l'impact négatif des transformations familiales sur les conditions de vie des femmes. Pour les femmes âgées et les femmes qui se retrouvent à la tête d'une famille monoparentale, une rupture d'union signifie en effet généralement une baisse considérable de leur niveau de

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

vie (Duncan, 1984; Weitzman, 1985); le recours à l'aide sociale s'avère alors dans bien des cas la seule solution envisageable pour assurer leur survie, du moins à court terme (Barnard, 1988; Le Bourdais & Rose, 1986).

Ces besoins croissants des nouveaux types de familles sont venus s'ajouter à ceux, déjà nombreux, que l'Etat-providence avait antérieurement pris en charge. Car il importe de souligner que le développement de l'Etat-providence dans les années 60 et 70 s'est accompagné d'un transfert vers l'Etat de nombreuses fonctions autrefois assumées par la famille: soins des personnes âgées, prise en charge des personnes handicapées physiquement ou mentalement, pour ne nommer que celles-là.

Mais l'Etat-providence est essouflé. Les ressources paraissent désormais limitées. Et l'Etat se tourne maintenant de plus en plus vers les familles et autres réseaux de solidarité pour les inciter à reprendre en main des activités dont on les avait précédemment déchargés (Guberman, 1987; Pitrou, 1987a). Après une longue période d'oubli, la *famille* revient donc à la mode sur la scène politique. Comme le note avec justesse Guberman, «ce qui est étonnant dans le nouveau discours de l'Etat» c'est qu'après avoir «longtemps été considérée comme la cause, le lieu pathologique de la maladie mentale» et des inégalités sociales, la famille «est soudainement devenue le nouveau lieu des miracles» (citée par Huberdeau, 1988, p. 21).

Au-delà d'une revalorisation au niveau du discours, le rôle de l'Etat en matière familiale a donc consisté dans un premier temps à augmenter plutôt qu'à alléger les charges et responsabilités de nombre de familles[4]. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'oeil à la réforme de l'aide sociale que proposait le gouvernement québécois à l'automne 1987 (soit à peu près au même moment où il déposait son énoncé d'orientation pour la politique familiale)[5] et qui rend les parents responsables financièrement de leurs enfants majeurs pour les deux années qui suivent leur départ de la résidence familiale (Québec, 1987b).

Que vise donc l'Etat québécois quand il parle d'élaborer une politique familiale, et ce depuis près de 10 ans déjà? En fait, même s'il s'en garde bien au niveau du langage, le gouvernement québécois semble vouloir donner à sa politique une orientation nataliste plutôt que familiale. Les diverses mesures qu'il a adoptées jusqu'à maintenant (allocation à la naissance, allocations de disponibilité, exemptions fiscales pour les services de garde)[6] témoignent de son souci d'aider financièrement les parents de jeunes enfants afin d'encourager une reprise de la natalité, mais révèlent un manque flagrant d'engagement face aux familles à mesure que les enfants grandissent.

La dénatalité constitue en fait un des sujets de préoccupation majeure de la société québécoise à l'heure actuelle[7]. Autrefois caractérisé par une fécondité élevée qui lui permettait de compenser une migration nette souvent négative, le Québec a connu une baisse importante et rapide de natalité qui le classe aujourd'hui parmi les pays où la fécondité est la plus faible : il enregistre maintenant un niveau de fécondité inférieur à celui du reste du Canada et, en 1986, seules la République fédérale d'Allemagne et l'Italie auraient connu un indice de fécondité inférieur à celui du Québec (Mathews, 1987).

Cette situation est souvent décrite par les intervenants et chercheurs militant en faveur d'une politique *familiale* (lire plutôt *nataliste*) de manière alarmiste

«censée convaincre de l'urgence d'agir» (Gauvreau, 1988, p. 23). Dépopulation, vieillissement de la population et épuisement des fonds de retraite, diminution du poids politique du Québec dans la confédération canadienne sont alors présentés comme autant de spectres menaçant la société québécoise. A terme, c'est évidemment la question de la survie collective du peuple québécois en tant que nation qui est évoquée derrière ce problème de dénatalité[8].

Le problème de la dénatalité auquel est confrontée la société québécoise est réel et il lui pose, tout comme à la majorité des sociétés occidentales, un défi qu'il ne faut sans doute pas sous-estimer. Mais il faut se garder de croire qu'une politique nataliste, qui se limite à encourager financièrement les naissances, résoudra en soi le problème. Comme le souligne Gauvreau (1988), le mouvement de baisse de la fécondité est un mouvement «de longue tendance . . . amorcé il y a plus d'un siècle et [qui] fut seulement interrompu par le boom de l'après-guerre» (Gauvreau, 1988, p. 24). Au cours de cette période qui a vu le Québec passer d'une société essentiellement agricole à une société industrielle, le sens de l'enfant a profondément changé. Alors que les familles nombreuses du début du 19e siècle répondaient aux «besoins en main-d'oeuvre de l'exploitation familiale» et aux «possibilités réelles d'établissement pour les nouveaux ménages,» les familles étroites d'aujourd'hui semblent correspondre davantage aux besoins de réalisation individuels et de couple des parents (Gauvreau, 1988, pp. 24-25). Dans une telle optique, on peut douter de l'efficacité de l'action entreprise par le gouvernement québécois et qui se réduit pour l'essentiel à quelques primes plutôt minces d'aide à la naissance et à la jeune enfance (Dandurand et al., 1989) et à un énoncé d'orientation sur les services de garde (Québec, 1988b).

En dehors des problèmes — longuement décriés par les médias — que la dénatalité peut entraîner pour la société, un fait est beaucoup moins souvent souligné : le rôle positif que la baisse de fécondité a joué pour l'émancipation des femmes (Frenette, 1988; Messier, 1985) et pour l'amélioration des conditions de vie des classes pauvres (Loriaux, 1989). D'une certaine façon, «la dénatalité [aurait] donc été historiquement un des facteurs déterminants du progrès social» (Loriaux, 1989, p. 63) et le retour à une fécondité plus forte pourrait bien alors constituer pour certains groupes un recul économique et social important.

Les femmes constituent sans nul doute à cet égard un des groupes les plus menacés par une politique carrément nataliste. L'opposition manifestée par les différents groupes de femmes face aux orientations natalistes de la politique familiale n'a pas de quoi surprendre (Dandurand, 1987b). En effet, certaines des mesures proposées pour accroître la fécondité, telles l'extension du travail à temps partiel, les congés de maternité prolongés, les interruptions de travail volontaires[9], risquent de cantonner à nouveau les femmes dans l'univers domestique et de les faire reculer de façon significative sur le marché de l'emploi où, en dépit du droit au travail et à l'égalité en emploi que leur garantit la Charte des droits et libertés de la personne, elles connaissent des conditions de travail nettement inférieures à celles des hommes (Pontbriand, 1988).

LES FEMMES ET L'EMPLOI[10]

En hausse depuis le début des années 50, la participation des femmes au marché du travail a crû de façon considérable au cours des années 70; le taux

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

d'activité des femmes au Canada est ainsi passé de 38 % en 1970 à plus de 50 % en 1980. Malgré un ralentissement noté au début des années 80, l'entrée des femmes en emploi continue d'augmenter : en 1987, 56 % des Canadiennes âgées de 15 ans ou plus occupaient un emploi ou étaient activement à la recherche d'un tel emploi (Le Bourdais & Desrosiers, 1988).

L'accroissement des taux d'activité a touché tous les groupes d'âge mais a été nettement plus marqué chez les femmes âgées de 25 à 54 ans. En particulier, ce sont les mères de jeunes enfants qui ont «le plus contribué à gonfler les rangs de la population active» (Kempeneers, 1987a, p. 60). Cet accroissement a eu pour effet de modifier substantiellement la courbe d'activité par âge des femmes, autrefois dominée par les moins de 25 ans et les 45-54 ans, qui tend ainsi à se rapprocher progressivement de celle des hommes.

L'entrée massive des femmes en emploi, au Canada comme dans la majorité des pays industrialisés, reflète le mouvement de restructuration de l'emploi qui s'est traduit par l'extension du secteur des services au détriment du secteur manufacturier et par la progression du travail à temps partiel. Entre 1975 et 1983, autour de 1,4 millions d'emplois auraient été créés dans le secteur des services au Canada et, de ce nombre, environ un million auraient été décrochés par les femmes (Kempeneers, 1987a). Par conséquent, malgré un accroissement de leur présence dans toutes les branches d'activité, les femmes demeurent toujours cantonnées dans un nombre limité d'occupations : au recensement de 1986, plus du tiers d'entre elles oeuvraient au sein du groupe des «employés de bureau» et le quart, dans les secteurs de la vente ou des services (Statistique Canada, 1988). Par ailleurs, entre 1975 et 1986, plus du tiers des nouveaux emplois créés ont été des emplois à temps partiel et la majorité de ces emplois ont été occupés par des femmes (Akyeampong, 1987). En 1983, plus d'une femme sur quatre travaillait ainsi à temps partiel.

Le développement des emplois à temps partiel répond en grande partie aux besoins de flexibilité des employeurs dans la gestion de leur main-d'oeuvre, et ce plus particulièrement dans le secteur en pleine croissance des services offerts à la clientèle (Barrère-Maurisson, Daune-Richard, & Letablier, 1989). Il semble par contre répondre de moins en moins aux besoins des travailleuses : 28 % des femmes à temps partiel en 1983 déclaraient occuper un tel emploi parce qu'elles n'avaient pu en trouver un à temps plein comparativement à 10 % en 1975 (Armstrong & Armstrong, 1984).

Le travail féminin apparaît donc de plus en plus fragilisé. Il faut ajouter, en effet, que les années 80 ont été marquées par une montée des emplois à durée limitée, pour lesquels on recrute le plus souvent des femmes (Pitrou, 1989), de même que par une progression du chômage, plus forte chez les femmes que chez les hommes. Le niveau de chômage s'établissait ainsi pour l'année 1987 à 9,4 % chez les femmes contre 8,5 % chez les hommes.

Même s'ils sont déjà fort élevés, les taux de chômage sous-estiment considérablement le niveau de sous-emploi des femmes et l'ampleur de la discontinuité de leurs trajectoires d'emploi. Ils ne tiennent pas compte d'abord des «chômeuses découragées» qui ne sont plus à la recherche d'un emploi et qui sont dès lors exclues des rangs de la population active; ils ne prennent pas en compte non plus le sous-emploi occasionné par la montée du temps partiel non désiré.

Mais surtout, ils ne peuvent rendre compte des mouvements d'entrée et de sortie des femmes du marché du travail puisqu'ils ne donnent qu'une image instantanée du chômage à un moment précis dans le temps.

A cet égard, les données d'enquêtes, aussi bien américaines que canadiennes, soulignent la forte mobilité des femmes en emploi. Une étude américaine révèle qu'en 1981-1982, environ le tiers des femmes en âge de travailler auraient changé de statut d'emploi à l'intérieur d'une période de 12 mois (Stipp, 1988). Plusieurs enquêtes longitudinales ont montré par ailleurs qu'en dépit d'une présence accrue sur le marché de l'emploi, les femmes continuent à interrompre leur travail en grand nombre pour des durées relativement longues : parmi les répondantes rejointes par l'Enquête sur la famille menée au Canada en 1984, plus de la moitié des femmes ayant occupé un emploi (à temps plein ou partiel) pour une durée minimale de six mois auraient connu une interruption de travail d'un an ou plus comparativement à moins de 20 % des hommes (Burch, 1985). Selon Burch, même si elles font ressortir des différences importantes entre les sexes, ces données sous-estimeraient la discontinuité du travail féminin puisqu'elles excluent une large part d'arrêts plus courts (périodes de chômage, congés de maternité) qui peuvent néanmoins s'avérer tout aussi pénalisants pour la carrière des femmes.

Les interruptions de travail de longue durée rythment donc toujours largement la vie professionnelle d'une majorité de femmes. Au Canada, les données de l'Enquête sur la fécondité menée en 1984 révèlent que parmi les femmes âgées de 45-49 ans à l'enquête, 11 % n'avaient jamais travaillé pour une période continue de six mois, 63 % avaient enregistré au moins une interruption de travail de plus d'un an et seulement 26 % avaient connu une trajectoire continue d'emploi; chez les femmes plus jeunes (30-34 ans), seulement sept pour cent n'étaient toujours pas entrées sur le marché du travail au moment de l'enquête mais 52 % avaient déjà connu au moins un arrêt de travail de longue durée (Kempeneers, 1987a). La plus faible proportion d'actives discontinues parmi les femmes plus jeunes est en partie liée au fait qu'elles ont été moins longtemps exposées au risque d'interrompre leur activité. En fait, l'analyse longitudinale des données, qui tient compte de la durée en observation, révèle que l'accroissement des taux d'activité noté précédemment ne tient pas à une plus grande continuité en emploi des femmes plus jeunes comme on aurait été en droit de s'attendre. Il tient davantage à l'accélération des mouvements d'entrée et de sortie des femmes sur le marché du travail. Ainsi, si elles entrent sur le marché de l'emploi plus rapidement et en plus grand nombre que leurs aînées et si elles y retournent ensuite plus rapidement une fois qu'elles l'ont quitté, les femmes des cohortes récentes continuent à interrompre leur travail sensiblement à la même cadence et dans les mêmes proportions que les femmes des générations précédentes (Kempeneers, 1987b; Le Bourdais & Desrosiers, 1988). La continuité en emploi des femmes serait ainsi bien plus mythe que réalité.

Le caractère discontinu de l'activité féminine n'est évidemment pas sans effet sur leurs conditions d'emploi. Selon une étude américaine récente, il constituerait un des principaux déterminants des disparités salariales entre les sexes que l'on observe sur le marché du travail : le nombre d'années d'expérience à *temps plein* passées dans le monde du travail représenterait le seul facteur qui rende compte d'une proportion non négligeable de l'écart salarial toujours marqué qui sépare

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

les hommes et les femmes (Duncan, 1984). Au recensement canadien de 1986, par exemple, les revenus moyens d'emploi (19 995 $) des femmes ayant travaillé à temps plein l'année précédente représentaient à peine 66 % des revenus déclarés par les hommes (Statistique Canada, 1988). Il s'agit néanmoins pour les femmes d'une légère amélioration puisque leurs revenus d'emploi constituaient, en 1970, 60 % des revenus masculins et en 1980, 64 %. Par contre, lorsqu'on examine la situation de l'ensemble des travailleuses à temps plein ou partiel, on note une détérioration relative des salaires des femmes, en raison de la hausse importante du temps partiel. Les revenus moyens d'emploi des femmes qui ont occupé un emploi au cours de l'année 1985, qui sont à peine d'un peu plus de 10 000 $, ne représentent plus alors que 47 % des revenus des hommes; en 1980, ce rapport s'établissait à 52 %.

Dans l'ensemble, la situation des femmes sur le marché du travail apparaît donc toujours difficile. Leur entrée massive sur le marché du travail n'a pas, on l'a vu, entraîné pour elles une plus grande fixation en emploi. Au contraire, leur entrée dans les emplois nouvellement créés, dont la caractéristique première est la précarité, jointe au fait qu'elles continuent encore en grand nombre de connaître des interruptions de travail pour raisons familiales (Robinson, 1987), aurait même contribué à accroître leur instabilité. Aussi, on peut craindre que les disparités salariales entre hommes et femmes s'élargissent à nouveau dans l'avenir si des politiques énergiques d'accès à l'égalité en emploi ne sont pas immédiatement mises en application. Compte tenu du bas niveau de leurs revenus d'emploi, compte tenu aussi des chances qu'elles courent de se retrouver à la tête d'une famille ou d'un ménage suite à une séparation ou un divorce, peut-on s'étonner alors du fait que plusieurs groupes de femmes se soient montrés opposés, voire même hostiles, à une politique nataliste qui tenterait de les retourner vers le domestique et à précariser davantage leur situation sur le marché de l'emploi.

LES EFFETS PERVERS D'UNE POLITIQUE FAMILIALE PARTIELLE

La difficulté de concilier responsabilités professionnelles et responsabilités familiales est souvent reconnue comme constituant un des obstacles importants au désir de nombreux couples d'avoir un ou plusieurs enfants (Calot, 1989) et comme posant de lourds problèmes d'organisation aux familles (Comité de consultation sur la politique familiale, 1986). L'entrée massive des femmes sur le marché du travail est dans cette optique parfois invoquée pour expliquer la forte baisse de fécondité qu'ont connue les pays industrialisés au cours des deux dernières décennies : la réduction du nombre de naissances apparaîtrait ainsi comme une réponse rationnelle des couples et des femmes aux multiples problèmes d'organisation qui ont accompagné l'entrée massive des femmes en emploi[11].

La majorité des chercheurs reconnaissent à peu près unanimement que la participation de plus en plus soutenue des femmes à l'emploi ne reflète pas une tendance passagère et qu'elle devrait vraisemblement se maintenir dans l'avenir. Comme le note Mathews,

> dans un système social fondé à la fois sur la consommation et sur la valorisation de l'autonomie personnelle, et dans lequel l'enseignement supérieur est

> aussi accessible aux filles qu'aux garçons, c'est le contraire qui serait étonnant (Mathews, 1989, p. 31).

En fait, occuper un emploi, c'est pour beaucoup de femmes une façon de se prémunir contre la pauvreté, compte tenu du contexte matrimonial actuel. C'est aussi, comme l'écrit Pitrou (1989, p. 3), «le moyen de voir "autre chose", de nouer des relations, de vivre au rythme de ses contemporains», bref de sortir de l'enfermement domestique auquel nombre d'entre elles sont confrontées.

Etant donné l'importance actuelle de l'activité salariée dans la vie des femmes, peu d'intervenants dans le débat sur la politique familiale ont recommandé ouvertement d'encourager le retour définitif des femmes vers la sphère domestique; c'est plutôt «la conciliation entre activité professionnelle [féminine mais aussi **masculine**][12] et parenté» qu'on vise à effectuer. Les moyens suggérés varient alors «de la possibilité de passer du temps plein au temps partiel à certains moments du cycle familial . . . [à la] possibilité d'interrompre provisoirement son activité professionnelle» (Calot, 1989, p. 54) dans le cadre d'un congé rémunéré ou non, sans oublier le développement des services de garde sur lequel nous ne nous arrêterons cependant pas (pour une discussion, on pourra référer à Mathews, 1989).

Le recours au temps partiel

Le recours au travail à temps partiel est souvent suggéré pour résoudre les problèmes de double charge auxquels font face les femmes en tant que mère et travailleuse. Puisque les femmes sont surchargées, étant donné qu'elles sont encore les principales responsables du travail domestique (Le Bourdais, Hamel, & Bernard, 1987), la solution facile n'est-elle pas, comme le note Pitrou (1987b, p. 21), «d'alléger l'autre pôle, celui du travail professionnel, en le rendant "conciliable" avec des charges familiales inchangées»? Cette solution paraît d'autant plus alléchante qu'elle arrangerait «tout le monde»:

> les employeurs qui auront à leur disposition une main-d'oeuvre plus flexible, les services publics qui n'auront plus à financer des gardes coûteuses, les maris ou conjoints qui n'auront plus à prendre sur leur temps libre pour effectuer quelques «corvées», ni à remettre en question leurs propres horaires ou contraintes de travail (Pitrou, 1987b, p. 21).

Mais arrangerait-elle vraiment les femmes?

L'efficacité du temps partiel pour résoudre les problèmes d'organisation et de double charge des femmes repose sur deux postulats: le premier, que les femmes pourront disposer pour elles des heures (loisirs, repos) qu'elles gagneront en passant d'un «temps plein» à un «temps partiel», le second, qu'elles pourront aménager leur horaire de travail de façon à simplifier l'organisation de leur temps. Or, rien ne semble moins assuré.

En premier lieu, les résultats d'une étude portant sur le partage des tâches domestiques chez les couples québécois semblent indiquer que les femmes ont tendance à réinvestir dans le domestique toute diminution de leur temps de travail rémunéré (Le Bourdais et al., 1987). En effet, les données révèlent que la participation des femmes au marché du travail a pour effet de comprimer le travail domestique total effectué dans le couple, la diminution de la charge domestique

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

des femmes n'étant pas compensée par une augmentation équivalente de la charge des hommes. Tout se passe alors comme si le salaire des femmes permettait aux couples de recourir à des services extérieurs, marchands ou autres, pour compenser la baisse du temps domestique induite par la participation des femmes à l'emploi; par conséquent, on peut penser que toute diminution de ces revenus d'emploi pourrait limiter le recours à l'extérieur et accroître du même coup la charge domestique des femmes. En fait, diverses études qualitatives ont montré que dès que les femmes réduisent quelque peu leur temps de travail salarié, elles augmentent d'autant leur temps de travail domestique au bénéfice de leurs conjoints qui diminuent leur prestation (Pitrou, 1987b). Le «temps partiel» ne contribuerait donc pas à réduire de manière significative le «temps contraint» des femmes et à régler les problèmes de la «double journée»; il ne ferait au mieux qu'entraîner un déplacement d'activités d'une sphère à l'autre.

En deuxième lieu, le «choix» des horaires de travail à temps partiel semble dicté davantage par les contraintes du marché du travail que par les besoins des femmes. D'une part, on l'a vu précédemment, la hausse du travail à temps partiel ne semble pas correspondre à une requête des «intéressées» elles-mêmes puisque la part de travailleuses qui occupent ce genre d'emploi «faute de choix» ne cesse d'augmenter. D'autre part, les emplois à temps partiel se développent le plus rapidement dans des secteurs de l'économie (vente, services) basés sur le service à la clientèle qui amène «l'entreprise . . . à adapter la flexibilité de la main-d'oeuvre aux nécessités du service délivré». Sont ainsi proposés aux femmes des «horaires atypiques, effectués par roulement et inférieurs en durée au temps complet : c'est une condition pour être embauchée» (Pitrou, 1987b, p. 25). Dans un tel contexte, il y a fort à parier que le temps partiel, loin de simplifier les horaires chargés des femmes, risque au contraire de les complexifier.

Le développement du travail à temps partiel semble donc loin d'être le remède-miracle souvent proposé aux femmes pour les aider à concilier leurs rôles de mère et de travailleuse. Son extension pourrait, par ailleurs, contribuer à enfermer à nouveau les femmes dans des ghettos d'emploi comme en témoignent l'exemple de pays, tels la Suède[13] et l'Angleterre, où le travail à temps partiel est nettement plus développé qu'ailleurs (Pitrou, 1987b). On connaît de plus les désavantages économiques associés au travail à temps partiel : réduction des avantages sociaux, insécurité d'emploi, plus faible rémunération, moindre possibilité de formation et de promotion. On se garde toutefois d'en faire trop souvent mention et on met beaucoup plus l'accent sur les gains à court terme que les femmes peuvent escompter de l'exercice d'un emploi à temps partiel : plus de temps, moins d'épuisement. Mais, on l'a vu, même ces avantages paraissent plutôt factices.

L'extension des congés de maternité

Les congés de maternité sont apparus au cours des années 70, soit au moment même où la participation des femmes au marché du travail croissait de façon notable. En 1971, étaient instaurées dans le programme d'assurance-chômage les prestations de congé de maternité destinées à compenser le retrait des femmes du marché du travail pour la période entourant l'accouchement. Ces prestations sont versées durant une période maximale de 15 semaines et elles

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

«sont soumises aux règles de l'assurance-chômage : il y a un délai de carence de deux semaines, et le congé est rémunéré à 60 % de la rémunération assurable, dont le plafond était de 530 $ par semaine en 1987» (Mathews, 1989, p. 27).[14] A cette date, la rémunération maximale s'élevait donc à 318 $ par semaine.

Bien que constituant une amélioration par rapport à la situation antérieure, les congés de maternité, dans leur forme actuelle, présentent plusieurs défauts. Comme le souligne Mathews (1989), les congés de maternité devraient, pour avoir un sens, être accessibles à l'ensemble des travailleuses et s'accompagner d'une garantie de retour en emploi. Or, tel n'est pas le cas. D'une part, les travailleuses autonomes qui ne cotisent pas au programme d'assurance-chômage sont exclues dès le départ, tout comme le sont les femmes qui n'ont pas travaillé le nombre d'heures ou de semaines requis pour satisfaire aux critères de ce programme. D'autre part, la garantie d'emploi au retour n'est souvent pas assurée et ce, même lorsque les femmes ont accès aux prestations d'assurance-chômage[15]; c'est le cas notamment de nombreuses travailleuses à temps partiel ou à contrat à durée déterminée. Pour ces femmes, avoir un enfant peut alors signifier la perte d'un emploi et la perte de gains qui ne seront que très partiellement, et pour une période relativement courte, compensés par les prestations d'assurance-chômage. En période de sous-emploi, on imaginera les difficultés que cela entraîne.

En raison des limites du programme actuel, plusieurs modifications ont été suggérées. Ces modifications visent, entre autres, à rendre accessibles à l'ensemble des travailleuses les congés de maternité; elles incluent la création d'une «caisse d'assurance-maternité» à laquelle l'ensemble des employeurs et des employés contribueraient, l'allongement des congés de maternité qui passeraient à huit mois, le relèvement des taux de couverture qui pourraient varier entre 65 et 80 % du salaire des bénéficiaires, de même que le droit à un congé sans solde au-delà du congé de maternité (Conseil des affaires sociales et de la famille [CASF], 1988; Mathews, 1989). Enfin, dans une optique nataliste, certains vont jusqu'à suggérer, à l'exemple de la France[16], la mise en place d'un congé payé pendant trois ans pour les «parents» venant d'avoir un enfant de rang trois ou plus (Calot, 1989; Mathews, 1989).

Ces mesures présenteraient incontestablement, si elles étaient adoptées, une amélioration certaine par rapport à la situation actuelle, en permettant aux femmes qui sont présentes sur le marché du travail de prendre le temps de récupérer avant de retourner en emploi après la naissance d'un enfant. Leur mise en application nécessiterait par ailleurs, pour qu'elles soient efficientes, que soit amendée la loi sur les normes du travail afin de rendre éligibles toutes les travailleuses et de garantir le retour en emploi de chacune d'entre elles. Même avec ces garanties, elles risqueraient néanmoins de compromettre sérieusement l'avenir professionnel des femmes, et ce pour plusieurs raisons.

En premier lieu, la perspective pour les employeurs de devoir accorder à leurs employées de longs congés de maternité ou de parenté risque de les inciter à adopter à nouveau des pratiques discriminatoires à l'embauche à l'endroit des femmes. En effet, même avec la possibilité qui est offerte — souvent entre parenthèses — aux pères de bénéficier en tout ou en partie des congés de parenté, il est illusoire de croire que ces derniers vont dans un proche avenir se prévaloir massivement de ces congés. Compte tenu de la situation des femmes en emploi, il

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

apparaît effectivement plus rationnel pour le couple de privilégier une stratégie qui favorise le maintien en emploi de l'homme, dont les revenus sont plus élevés et la carrière, plus prometteuse. Dans un marché du travail inchangé, l'extension des congés de maternité pourrait donc contribuer à enfermer davantage les femmes dans un nombre limité d'emplois de seconde zone.

En deuxième lieu, le retrait des femmes du marché du travail pour une période donnée pose indubitablement la question du manque à gagner. Ce coût est ordinairement pris en compte dans les diverses analyses, et son estimation définit les montants qui seront attribués au cours du congé. Mais ce qu'on oublie généralement de prendre en compte, ce sont les coûts à long terme[17] que ces retraits comportent pour l'avenir professionnel des femmes. D'une part, les périodes passées hors du marché du travail réduisent d'autant le nombre d'années d'expérience des femmes et, du coup, leurs salaires et leurs contributions à un régime de retraite. D'autre part, comme les femmes donnent le plus souvent naissance à leurs enfants vers le milieu de la vingtaine ou le début de la trentaine, soit au moment même où l'investissement dans le travail est central pour l'avancement dans la carrière, avoir un enfant signifie bien souvent renoncer à exercer des postes de direction et rester cantonnées dans les emplois d'exécution.

En troisième lieu, quitter le marché de l'emploi, même pour une période limitée, peut aussi entraîner pour les femmes une dévaluation marquée de leurs compétences. A l'heure du développement rapide des nouvelles technologies dans les secteurs où les femmes sont traditionnellement majoritaires (emplois de bureau, services), les qualifications deviennent vite obsolètes, d'où l'importance de pouvoir bénéficier de programmes de formation en emploi. A ce jour, diverses études ont toutefois révélé la propension des entreprises à offrir beaucoup plus souvent aux hommes qu'aux femmes une formation continue et de plus longue durée (Pitrou, 1989). La perspective pour les employeurs de devoir accorder de longs congés de maternité et de parenté à leurs seules employées pourrait contribuer à renforcer cette tendance et à accélérer le processus de déqualification qui touche les femmes sur le marché de l'emploi.

A terme, c'est dont à une dévaluation générale de l'ensemble du travail féminin que peut mener l'adoption de mesures «familiales» ou «natalistes» si elle ne s'accompagne pas en parallèle de la mise en place d'une politique énergique d'égalité en emploi. Cela ne va pas sans soulever de graves questions pour les femmes en quête d'égalité et d'autonomie financière. Comme le note avec justesse Pitrou,

> doit-on oublier que les femmes mariées ou vivant en couple ayant des enfants en bas âge ne sont qu'une minorité dans la totalité des femmes, et que la période de «maternité active» est relativement brève dans un cycle de vie qui se déroule de dix-huit ou vingt ans jusqu'à soixante ans (Pitrou, 1987b, p. 26).

Pourtant, les effets négatifs associés à la discontinuité du travail féminin au cours de ces quelques années de maternage risquent bien de suivre les femmes tout au long de leur vie active et même d'hypothéquer largement les chances de celles, sans enfant, qui ont choisi d'investir dans le travail professionnel. Clairement, les coûts liés à ces mesures semblent dépasser, et de loin, les avantages que les femmes peuvent espérer en récolter.

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

POUR UNE POLITIQUE FAMILIALE NON DISCRIMINATOIRE A L'EGARD DES FEMMES

Le fait que les femmes soient, toujours au tournant des années 90, les principales responsables des charges familiales semble donc étroitement lié au peu de progrès qu'elles ont enregistré dans le domaine de l'emploi. Aussi, pour nombre d'entre elles, le problème majeur demeure-t-il, encore et toujours, celui de la conciliation de leurs rôles de mère et de travailleuse.

Ce problème a été identifié comme constituant un des principaux objectifs que devrait viser toute politique familiale. Là-dessus, la majorité des intervenants s'entendent et on pourrait même, à la limite, parler d'un consensus. Là où les opinions divergent cependant, c'est au chapitre des moyens qui devraient être développés pour atteindre ce but. L'impact des diverses mesures qui seront adoptées n'est évidemment pas neutre du point de vue de la situation des femmes. Leur effet dépendra largement de l'orientation générale qui sous-tend l'élaboration de la politique familiale. A ce chapitre, trois avenues peuvent être esquissées[18].

La première, peu défendable compte tenu du contexte social actuel, consisterait à retourner au modèle «traditionnel» de la famille, soit à renvoyer les femmes vers la sphère domestique de la famille. Si, en dehors de quelques groupes conservateurs comme, par exemple, les *Real Women*, peu d'intervenants adoptent ouvertement une telle position, certaines des mesures proposées jusqu'à maintenant sont susceptibles d'entraîner un tel mouvement. Les congés de maternité et de parenté prolongés pourraient, on l'a vu, indirectement conduire à ce résultat en rendant problématique le retour des femmes en emploi, en raison des risques de dévaluation aigus de leurs compétences que comporte tout arrêt. Certaines des modifications apportées par la réforme fiscale québécoise, amorcée en 1985, risquent aussi de produire le même effet, en rendant le travail des femmes moins rentable pour la famille. A cet égard, la hausse de l'exemption pour personne mariée qui a été accordée en contrepartie de l'élimination de l'exonération des premiers 1 400 $ de gain décourage le travail des femmes mariées puisque chaque dollar gagné doit être déduit de l'exemption réclamée par le mari (Rose, 1988).

La seconde avenue d'orientation, prônée par de nombreux chercheurs ou organismes, est celle qui vise le développement de politiques spéciales destinées aux femmes afin de leur permettre de combiner leurs rôles de mère et de travailleuse. Cette approche repose sur l'hypothèse que les femmes sont en emploi pour y rester (donc pas de retour massif à la maison) mais qu'elles sont les premières responsables des soins et de l'éducation aux enfants; par conséquent, «la dichotomie entre travail et famille constituerait un problème uniquement pour elles» (Kamerman, 1979, p. 649; notre traduction). Les mesures proposées à l'intérieur de ce cadre ne cherchent donc essentiellement qu'à alléger les problèmes associés à la double charge des femmes en leur facilitant, par exemple, l'exercice d'un emploi à temps partiel ou en leur permettant de se retirer, pour un temps, du marché du travail. Or, on l'a vu, de telles mesures ne sont pas sans inconvénients majeurs : manque à gagner, dévaluation des qualifications, discrimination à l'embauche par les employeurs sont autant de risques bien réels pour les femmes. L'expérience de nombreux pays le confirme bien d'ailleurs (Kamerman, 1979).

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

La troisième voie possible, et de notre point de vue la seule qui s'accorde avec le droit des femmes à l'égalité, est celle qui vise le partage réel du travail — domestique et salarié — entre les sexes. C'est la position que défend depuis plusieurs années déjà le Conseil du statut de la femme (voir Messier, 1985) et c'est celle que proposait le Comité de consultation sur la politique familiale (1986). Cette position reconnaît aux hommes et aux femmes le droit au travail et le droit à la parenté; elle présuppose, par ricochet, que responsabilités professionnelles et responsabilités familiales seront également partagées.

Pour que soit atteint ce véritable partage, diverses politiques doivent être mises en oeuvre de façon simultanée. En premier lieu, il importe que le gouvernement se dote d'une politique «volontariste» et énergique de promotion de l'égalité en emploi. En effet, les travaux récents soulignent la «discrimination systémique» dont les femmes font l'objet sur le marché du travail et la nécessité d'attaquer de front les problèmes de ségrégation occupationnelle et de discrimination salariale qu'elles connaissent (Pontbriand, 1988). Pour ce, deux types d'actions doivent être poursuivies en parallèle: d'une part, les programmes d'action positive qui visent une présence équitable des femmes dans tous les corps d'emplois et, d'autre part, les programmes qui prônent un salaire égal pour un travail équivalent. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant montrent que de telles mesures auront peu d'effet si elles sont laissées au bon vouloir des entreprises, mais qu'elles sont susceptibles d'être couronnées de succès si, à l'instar de l'expérience américaine, elles reposent sur l'obligation contractuelle des firmes (Pontbriand, 1988). Bref, il s'agirait d'abord de se donner une volonté politique pour que la coopération des entreprises suive.

Lorsqu'une véritable politique d'égalité en emploi sera mise en place, on pourra alors tendre vers un partage réel des tâches entre les sexes. En effet, tant et aussi longtemps que les femmes demeureront concentrées dans des emplois instables et mal payés, il continuera sans doute d'être plus rationnel, du moins à court terme, pour les familles de privilégier la carrière professionnelle de l'homme au détriment de celle des femmes lorsque les enfants arrivent, même si à plus long terme, cette pratique désavantage les femmes.

Afin de promouvoir le partage des tâches dans les couples, le gouvernement doit, parallèlement à cette poursuite de l'égalité des hommes et des femmes sur le marché de l'emploi, chercher à aplanir au maximum les difficultés qui peuvent faire obstacle au maintien des femmes en activité. Dans ce sens, l'Etat québécois devrait développer des politiques destinées à soutenir l'ensemble des familles, peu importe le nombre d'enfants présents, et non centrer son aide sur les familles comptant trois enfants ou plus, comme le réclament certains intervenants pronatalistes[19]. En effet, si les problèmes d'organisation sont sans doute plus difficiles à gérer dans les familles plus larges, l'arrivée d'un premier enfant pose certains problèmes de base, comme la possibilité de trouver des services de garde abordables et de qualité, auxquels une politique familiale doit fournir des éléments de solution.

Bien sûr, les ressources de l'Etat ne sont pas sans limites, d'où la nécessité de se donner une orientation claire. Selon nous, l'Etat fait fausse route en privilégiant une optique nataliste qui centre son aide sur les familles de trois enfants et plus au détriment des familles plus petites. Plutôt que d'investir dans des

mesures natalistes qui risquent de «renforcer les inégalités sociales, . . . [voire même de] condamner à la reproduction forcée les plus démunis de nos concitoyens», pour qui toute prime à la naissance «apparaîtra comme une manne céleste» (Loriaux, 1989, p. 72), l'Etat devrait chercher à aider l'ensemble des parents, hommes et femmes, à concilier travail et famille et chercher à impliquer davantage les entreprises dans cette tâche. Les mesures à développer sont nombreuses. Elles devraient aller de l'extension du réseau des services de garde (sinon à la création d'un réseau public entièrement financé par l'Etat) à la mise en place, par exemple, de congés-maladies payés aux parents lorsqu'ils doivent s'absenter du travail pour prendre soin d'un jeune enfant malade; l'expérience poursuivie par la Suède en cette matière s'avère concluante et mériterait d'être analysée plus à fond (Persson-Tanimura, 1988). A moyen terme, c'est toutefois vers une modification générale des conditions dans lesquelles le travail salarié s'exerce qu'il faut tendre si l'on veut éviter de créer deux catégories de femmes, les unes orientées vers la poursuite d'une carrière, et les autres vers l'accomplissement des tâches de reproduction. Pour l'instant, le fonctionnement du marché du travail rend difficile, sinon impossible, l'exercice simultané d'un rôle parental et d'une vie professionnelle active.

Politique familiale et politique d'égalité en emploi vont donc de pair dans toute approche «destinée à mieux soutenir les parents québécois» (Québec, 1988b). Lorsque l'Etat aura choisi de mener de front ces deux types d'action, on pourra alors penser à développer une politique familiale qui reconnaisse le droit à l'égalité de chacun des membres de la famille. Lorsque l'égalité économique des femmes sera enfin inscrite dans les faits, on pourra vraisemblablement proposer aux familles des congés de parenté qui ne soient pas des congés de maternité déguisés. Seulement alors pourra-t-on instaurer une société «symétrique», une société où les tâches et les responsabilités liées au travail domestique et salarié seront, indépendament du sexe des individus, également partagées, une société où «*both men and women will avail themselves of a more balanced life in a society which increasingly values both home and market work*» (Kamerman, 1979, p. 650).

NOTES

1. Voir, par exemple, le numéro de la revue *Recherches sociographiques* («La famille», 1987) sur «La famille de la Nouvelle-France à aujourd'hui»; celui de la *Revue internationale d'action communautaire* («Famille», 1987) sur le thème «Famille/familles»; celui de l'*Année sociologique* («Les sociologues», 1987) sur «Les sociologues face aux mutations de la famille»; ou encore le collectif *Couples et parents des années quatre-vingt* sous la direction de Dandurand (1987a).
2. Pour une présentation critique de ce long processus, voir Dandurand (1987b).
3. C'est à dessein que l'expression congés de «maternité» plutôt que de «parenté» est ici utilisée puisque cette mesure vise davantage les femmes que les hommes. Nous y reviendrons plus loin.
4. Comme le souligne Pitrou (1987a), ce report vers la famille de nombreuses activités autrefois prises en charge par l'Etat n'est pas neutre du point de vue des inégalités sociales, puisque l'exercice de la solidarité familiale dépend des moyens des familles. Ce transfert risque, par ailleurs, d'entraîner «un accroissement considérable des charges qui pèsent sur la famille et une nouvelle exploitation du travail des femmes»

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

(Sgritta, 1987, p. 286). Il pourrait alors contribuer à accroître les tensions à l'intérieur des familles.

5. Ce qui fera dire à la directrice de la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec : «En clair, cela signifie que pendant que d'un côté le ministre délégué à la politique familiale présentait son énoncé de politiques, un autre ministre tirait le tapis sous les pieds des familles» (propos rapportés par Turcot, 1989, p. 18).
6. Pour une revue critique détaillée des diverses mesures de «soutien aux familles» comprises dans le budget provincial déposé au printemps 1988, on pourra référer à Dandurand, Kempeneers, et Le Bourdais, 1989.
7. Voir, par exemple, la série d'articles parus dans *La Presse* entre le 10 et le 17 septembre 1988 sous le titre «Un Québec sans enfants» (Falardeau, 10-17 septembre 1988).
8. C'est sans doute une des raisons qui font que le développement d'une *politique familiale* est devenu un des objectifs premiers, du moins au niveau du discours, du gouvernement québécois alors qu'à l'inverse le gouvernement fédéral se désintéresse des familles et tente plutôt de diminuer son soutien à ces dernières à travers la réforme de sa politique fiscale (Rose, 1987).
9. Pour de telles recommandations, voir entre autres Calot (1989), Henripin (1984/85), Mathews (1989).
10. A moins d'indication contraire, les données présentées dans cette section réfèrent à l'ensemble de la population féminine canadienne. Soulignons que la situation des Québécoises en emploi se rapproche sensiblement de celle des autres Canadiennes.
11. A noter que l'on s'interroge encore sur le sens causal de la relation observée entre fécondité et activité féminine : les femmes auraient-elles moins d'enfants parce qu'elles sont actives ou au contraire seraient-elles plus actives parce qu'elles ont moins d'enfants? (Pour une discussion, voir Kempeneers, 1985.)
12. Notre propre emphase pour souligner que c'est plus souvent qu'autrement entre parenthèses qu'on parle de l'implication des pères.
13. A noter toutefois que le cantonnement des femmes dans des emplois à temps partiel n'occasionne pas les mêmes disparités salariales entre les sexes en Suède qu'ailleurs, en raison de la volonté politique de cette société à promouvoir l'égalité de statut économique des hommes et des femmes (Persson-Tanimura, 1988).
14. Il s'agit là des prestations de base. Certains groupes d'employées, dont celles des secteurs public et para-public au Québec, peuvent bénéficier d'une prestation pouvant atteindre 93 % de leur salaire pour une période de 17 à 20 semaines. Pour plus de détails, on pourra référer à Mathews (1989).
15. Ce serait le cas dans certaines provinces (mais non au Québec) où les lois sur les normes de travail sont plus exigeantes que la Loi de l'assurance-chômage (Mathews, 1989).
16. «L'allocation parentale d'éducation» accorde 2 400 francs français (un peu moins de 500 $) par mois pendant trois ans au parent d'un enfant de rang trois ou plus à condition «qu'*elle* [sic] ne travaille pas pendant cette période . . . et qu'*elle* ait travaillé deux ans . . . au cours des dix années précédant la troisième naissance» (Mathews, 1989, p. 18).
17. On s'étonnera du fait que certains chercheurs minimisent la portée de ces coûts pour l'avenir professionnel des femmes. A preuve l'exemple d'Henripin qui, militant en faveur du redressement de la fécondité, écrivait sans broncher que la venue d'un troisième enfant ne ferait «qu'ajouter deux ou trois ans à ces (huit ou neuf) années déjà sacrifiées. Donc une douzaine d'années au total, au lieu de huit ou neuf. Cela est à prendre sur une quarantaine d'années de vie active. Ce n'est pas négligeable, mais ce n'est pas non plus le sacrifice d'une carrière entière» (Henripin, 1984/85, p. 5).
18. La discussion qui suit s'inspire largement de l'article, déjà vieux de 10 ans, mais toujours aussi pertinent de Kamerman (1979).
19. Si la chute de la fécondité observée depuis le début des années 80 est, comme le soutient Rochon (1988), en grande partie attribuable à la baisse des enfants de rang un et deux,

il n'est pas exclu de penser que de telles mesures de soutien à l'ensemble des familles pourraient avoir des «retombées natalistes» (Dandurand et al., 1989).

ABSTRACT

After many years of relative obscurity, the family is once again in the limelight. On the one hand, the family has emerged as a legitimate object of scientific research, as indicated by the increasing number of scholarly publications which have appeared on this topic in recent years. On the other hand, the family not only has become one of the favourite subjects of the media, but has also come to occupy a prominent place in political debate.

For many years the government of Quebec had promised the formulation of a family policy. In December, 1987, after a long process of consultation begun in the early 1980s, a bill was introduced in the Quebec National Assembly creating a "Council on the Family" and the government declared that it was henceforth necessary to "think family." Further, in 1988, the Quebec government presented a budget designed to "better aid the family" and distributed a *Statement of Policy on Child Care Services* which was to form the "principal axis" of its family policy.

The various women's groups and family associations that have long requested government intervention in various areas touching family life and the development of a true family policy—day care, parental leave, tax structure—can thus rejoice at the formal interest in the family shown by the government of Quebec. Today's women, still responsible for most domestic tasks and wishing to hold a job, are faced with a double working day. Any intervention aimed at making it easier to reconcile family life with participation in the labour market, that is, permitting a woman to act as both mother and wage-earner, can only be welcome.

If the merits of such an approach appear evident, certain of the measures proposed during the discussion on family policy contain hidden traps for women in their progression toward autonomy and financial independence. For example, part-time work and prolonged maternity leave (with or without pay), which figure prominently among interventions designed to facilitate the reconciliation of job and family, can cause women to lose ground on the already slippery terrain of the labour market. The principal argument of this article is that "the family policy" announced with great fanfare by the government of Quebec is in jeopardy of failing to fulfill its principal objective—that of helping to support existing families. Further, and what is worse, the policy may have a negative impact upon the economic future of women by enclosing them in occupational ghettoes of precarious and poorly paid jobs. Taking into account the constantly increasing proportion of women who are the heads of households or families, the medium-term effects of the family policy could well be the impoverishment, rather than the amelioration, of the well-being of a growing number of women and children.

These negative effects are in part due to the implicit and often contradictory objectives pursued by the family policy. In Quebec as in other industrialized countries, the 1980s have been dominated by government fiscal crisis, changes in family structure and composition, and a sharp fall in the birth rate. It is not by coincidence that family policy, the explicit objective of which is to aid and support families, seeks at the same time to increase the economic resonsibilities of families and to stimulate an increase in the birth

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

rate. The first section of this article reviews this evolving socio-political context.

The second section describes the still precarious position of women in the labour market. In spite of their massive entry into the labour force, women continue to find themselves restricted to a limited set of occupations, to receive incomes that are significantly below those of men, and to suffer numerous interruptions in their working life. Any measure that has the potential to further marginalize the position of women on the labour market can only have the result of making them lose ground in their search for equality in employment. These effects are analyzed in the third section, which specifically examines the implications of the use of part-time work and the extension of maternity leave.

Finally, the last section suggests several avenues that need to be explored in order to establish a true family policy, one that explicitly recognizes the right of women to enjoy equality in their jobs and in their family life. These avenues include a redefinition of male and female roles, as well as the simultaneous establishment of complementary policy aimed at promoting equality between the sexes. In this respect, our conclusions converge with those of the *Comité de consultation sur la politique familiale* in its report entitled *Collective Support Recommended for Quebec Parents* (April, 1986).

REFERENCES

Akyeampong, E.B. (1987). Le travail à temps partiel non choisi au Canada. *Tendances sociales canadiennes*, automne, 26-29.

Armstrong, P., & Armstrong, H. (1984). *The double ghetto*. Toronto: McClelland & Stewart (édition révisée).

Barnard, L. (1988). *La réforme de l'aide sociale*. Québec: Conseil des affaires sociales et de la famille.

Barrère-Maurisson, M.-A., Daune-Richard, A.-M., & Letablier, M.-T. (1989). Le travail à temps partiel plus développé au Royaume-Uni qu'en France. *Economie et Statistique, 220*, 47-56.

Beaudoin, C., Hamel, P.J., & Le Bourdais, C. (1987). Les femmes et la pauvreté: Histoires de familles, histoires d'emplois? *Revue internationale d'action communautaire, 18/58*, 161-171.

Burch, T.K. (1985). *Enquête sur la famille. Conclusions préliminaires*. Ottawa: Statistique Canada (cat. 99-955).

Calot, G. (1989). L'évolution de la fécondité et de la nuptialité en Europe. Dans *Dénatalité: Des solutions* (pp. 39-57). Colloque international sur les politiques familiales. Québec: Les Publications du Québec.

Comité de consultation sur la politique familiale. (1986). *Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois. Rapport de la consultation sur la politique familiale* (Tome II). Québec: Gouvernement du Québec.

Conseil des affaires sociales et de la famille. (1988). *Pour être fier d'être parent*. Québec: Conseil des affaires sociales et de la famille.

Dandurand, R.B. (Ed.). (1987a). *Couples et parents des années quatre-vingt*. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.

Dandurand, R.B. (1987b). Une politique familiale: Enjeux et débats. *Recherches sociographiques, 28*(2-3), 349-369.

Dandurand, R.B., Kempeneers, M., & Le Bourdais, C. (1989). Quel soutien pour les familles? *Options politique, 10*(2), 26-29.

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

Duncan, G.J. (1984). *Years of poverty, years of plenty*. Ann Arbor: University of Michigan, Institute for Social Research.

Falardeau, L. (1988, 10-17 septembre). Un Québec sans enfants. *La Presse*.

Famille/familles. (1987, automne). *Revue internationale d'action communautaire, 18/58*.

Frenette, L. (1988). La baisse de la fécondité québécoise: Quelques réflexions féministes. *L'Action nationale, 78*(5), 258-262.

Gauvreau, D. (1988). Entre l'attentisme et l'alarmisme: Propos sur la conjoncture démographique québécoise. *Cahiers québécois de démographie, 17*(1), 23-33.

Guberman, N. (1987). Discours de responsabilisation de la famille et retrait de l'Etat-providence. Dans R.B. Dandurand (Ed.), *Couples et parents des années quatre-vingt* (pp. 193-208). Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.

Hartmann, H.I. (1981). The family as the locus of gender, class and political struggle: The example of housework. *Signs, 6*(3), 366-394.

Henripin, J. (1984/85). Vous dites: Une politique de population? *L'Analyste, 8*(hiver), 3-6.

Huberdeau, M. (1988). Les psychiatrisés crient au secours! Un reportage de Madeleine Huberdeau. *Réseau, 19*(5), 19-21.

Kamerman, S.B. (1979). Work and family in industrialized societies. *Signs, 4*(4), 632-650.

Kellerhals, J., & Roussel, L. (1987). Les sociologues face aux mutations de la famille: Quelques tendances des recherches 1965-1985. *L'Année sociologique, 37*, 15-43.

Kempeneers, M. (1985). Quand la démographie s'intéresse au travail des femmes. *Cahiers québécois de démographie, 14*(2), 147-164.

Kempeneers, M. (1987a). Questions sur les femmes et le travail: Une lecture de la crise. *Sociologie et sociétés, 19*(1), 57-71.

Kempeneers, M. (1987b). *Femmes et mouvements du travail. Pour un élargissement de l'analyse démographique de l'activité salariée et de l'activité maternelle des femmes*. Montréal: Université de Montréal, thèse de doctorat en démographie.

La famille de la Nouvelle-France à aujourd'hui. (1987). *Recherches sociographiques, 28*(2/3).

Le Bourdais, C., & Desrosiers, H. (1988). *Trajectoires démographiques et professionnelles: Une analyse longitudinale des processus et des déterminants*. Montréal: INRS-Urbanisation, Rapport de recherche soumis au Ministère de la santé et du bien-être social dans le cadre de «l'Etude de l'évolution démographique et de son incidence sur la politique économique et sociale».

Le Bourdais, C., Hamel, P.J., & Bernard, P. (1987). Le travail et l'ouvrage. Charge et partage des tâches domestiques chez les couples québécois. *Sociologie et sociétés, 19*(1), 37-55.

Le Bourdais, C., & Rose, D. (1986). Les familles monoparentales et la pauvreté. *Revue internationale d'action communautaire, 16/56*, 181-189.

Les sociologues face aux mutations de la famille. (1987). *L'Année sociologique, 37*.

Loriaux, M. (1989). Une politique démographique et familiale: Pour quoi faire? Simples propos à partir de l'expérience belge. Dans *Dénatalité: Des solutions* (pp. 59-78). Colloque international sur les politiques familiales. Québec: Les Publications du Québec.

Mathews, G. (1987). Le choc démographique: Pas seulement une affaire de famille. *Revue internationale d'action communautaire, 18/58*, 9-16.

Mathews, G. (1989). *Politiques natalistes européennes et politique familiale canadienne*. Montréal: INRS-Urbanisation, Etudes et documents, 59.

Messier, S. (1985). *Réflexion sur les politiques de population — Incidences de la baisse de fécondité sur la situation des Québécoises*. Québec: Conseil du statut de la femme.

Persson-Tanimura, I. (1988). *The third dimension—Equal status between Swedish women and men*. Lund: University of Lund. Communication au Symposium «Generating equality—the Swedish experience» tenu à Marienlyst (Danemark).

Pitrou, A. (1987a). Dépérissement des solidarités familiales? *L'Année sociologique, 37*, 207-224.

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24

Pitrou, A. (1987b). A la recherche du temps gagné. *Informations sociales, 5*, 21-27.

Pitrou, A. (1989). Les femmes et le marché du travail: Un problème de société. Aix-en-Provence: LEST-CNRS (miméo).

Pontbriand, M.-T. (1988). *Discrimination systémique et programmes d'accès à l'égalité en emploi*. Conférence présentée à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Montréal: Commission des droits de la personne du Québec.

Québec. (1987a). *La politique familiale. Enoncé des orientations et de la dynamique administrative*. Québec: Ministère de la santé et des services sociaux, Secrétariat à la politique familiale.

Québec. (1987b). *Pour une politique de sécurité du revenu. Document d'orientation*. Québec: Ministère de la main d'oeuvre et de la sécurité du revenu.

Québec. (1988a). *Budget 1988-1989. Discours sur le budget et renseignements complémentaires*. Québec: Ministère des finances.

Québec. (1988b). *Enoncé de politiques sur les services de garde à l'enfance. Pour un meilleur équilibre*. Québec: Ministère du conseil exécutif, Ministre déléguée à la condition féminine.

Robinson, P.M. (1987). *Interruptions de travail chez les femmes. Résultats de l'enquête sur la famille de 1984*. Ottawa: Statistique Canada (cat. 99-962).

Rochon, M. (1988, juin). *Evolution récente de la fécondité selon le rang de naissance: Le Québec, l'Ontario et la France*. Communication présentée au IIIe Colloque international des démographes de langue française, Montréal.

Rose, R. (1987). La nouvelle politique fiscale québécoise: Retour à la famille nucléaire. *Revue international d'action communautaire, 18/58*, 35-43.

Rose, R. (1988). L'impact des réformes fiscales sur les femmes et les familles. *Interventions économiques, 20-21*, 21-29.

Saint-Jean, L. (1987). La pauvreté des femmes: La monoparentalité féminine. Dans M. Gauthier (Ed.), *Les nouveaux visages de la pauvreté* (pp. 19-44). Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.

Sgritta, G.B. (1987). Théorie de la famille: Savoirs, politiques et changement social. *Annales de Vaucresson, 27*(2), 271-290.

Statistique Canada. (1988). *Recensement de 1986. Données recueillies auprès d'un échantillon de 20 % des ménages. Totalisations sommaires*. Ottawa: Statistique Canada.

Stipp, H.H. (1988, juillet). What is a working woman? *American Demographics*, 24-27 et 59.

Turcot, G. (1989). Pas de famille sans appui. Une entrevue avec Céline Signori. *Relations, 547*, 17-19.

Vandelac, L., Belisle, D., Gauthier, A., & Pinard, Y. (Eds) (1985). *Du travail et de l'amour*. Montréal: Editions Saint-Martin.

Weitzman, L.J. (1985). *The divorce revolution*. New York: The Free Press.

Canadian Journal of Community Mental Health Downloaded from www.cjcmh.com by 3.144.212.145 on 04/19/24